23e ANNÉE N° 2053 PARAIT LE SAMEDI 16 FÉVRIER 1907

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION et REDACTION

21, Place de la Mairie

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

La Dépopulation de la France Rurale

L'état stationnaire, pour ne pas dire la décroissance de la population française et la désertion croissante des campagnes ne sont pas, hélas ! des faits nouveaux. Bien souvent déjà, nous avons eu l'occasion de les signaler et de les déplorer. Si nous en reparlons aujourd'hui, c'est qu'un document officiel tout récent vient de faire, de nouveau, toucher du doigt les progrès effrayants de ce que nous ne craignons pas d'appeler un fléau national.

Le *Journal Officiel* du 6 janvier a publié, en effet, les résultats du recensement quinquennal de la population française auquel il a été procédé le 4 mars 1906 et dont voici le résumé :

D'après ce recensement, le chiffre total de la population s'élève à 39 252.267 habitants. Il était en 1901, de 38,961,945 habitants. L'augmentation a donc été de 290,392 habitants en cinq ans, soit de 7 pour 1,000 par année. Si l'on tient compte de l'afflux de plus en plus considérable des immigrants étrangers, on arrive à cette conclusion que la population française n'augmente plus et que même, elle est en diminution. Pendant ce temps, les Etats voisins continuent à voir leur population croître rapidement : l'Allemagne compte 60 millions d'habitants, la Grande-Bretagne, 43 ; l'Autriche Hongrie, 48, la Russie, 130 et ainsi de suite.

Mais la situation apparaît bien autrement inquiétante, surtout à notre point de vue, si au lieu d'envisager simplement le chiffre global de la population française on en étudie la répartition entre les différentes parties du territoire.

D'après le dernier recensement, 32 département seulement ont vu leur population augmenter durant la période quinquennale 1901-1906, et parmi ces départements, les seuls dont l'accroissement soit vraiment notable sont ceux qui possèdent sur leur territoire soit des grandes villes, soit des centres industriels importants. Cette augmentation se fait au détriment des villes rurales dont les habitants désertent pour aller dans les grandes agglomérations.

On trouve dans ce double fait la confirmation de la théorie d'après laquelle la dépopulation tient surtout à une cause matérielle qui est la misère rurale née de la mévente de certains produits du sol, et à des causes morales dont une des plus actives est l'alcoolisme, cet agent si redoutable de dégénérescence pour les races même les plus vigoureuses.

De là ressort avec évidence l'urgente nécessité de porter remède aux souffrances de la viticulture méridionale, dont la détresse prolongée, entretenue principalement par la fraude impunie, menace non seulement de ruiner, mais encore de transformer peu à peu en déserts les plus beaux départements du midi. De là ressort également l'obligation qui s'impose aux pouvoirs publics de couper dans sa racine le mal alcoolique, non pas en frappant de taxes plus ou moins élevées, mais en prohibant la vente du poison nommé absinthe et en réduisant le nombre des cabarets où la population ouvrière vient se suicider lentement.

Ce sont là des remèdes pratiques dont l'essai pourrait être immédiat et, dont l'agriculture a déjà réclamé avec énergie l'application.

Il y en a beaucoup d'autres encore que nous ne pouvons même pas songer à énumérer. Qu'il nous soit permis seulement de rappeler que, de l'aveu de nombre d'agriculteurs expérimentés et sagaces, l'exode des paysans vers les villes doit être en parti imputé à la disparition des petites industries domestiques et de certaines cultures qui procuraient autrefois aux habitants des campagnes une occupation lucrative pendant la mauvaise saison, et dont l'absence les condamne aujourd'hui à un chômage ruineux de plusieurs mois. Rendre aux cultivateurs cette précieuse ressource, là où la chose est encore possible, serait assurément bien mériter de l'agriculture.

(La Démocratie rurale)

EN FAMILLE

La revue familiale bon marché existe-t-elle ?

La question se pose pour beaucoup de pères de famille et de prudentes mamans, qui redoutent d'ouvrir leur porte à certaines publications soi-disant familiales, qui ne sont pas banales quand ce n'est pas grossières.

Une définition du magazine de famille est nécessaire et je vais l'essayer :

Une telle publication doit être en même temps littéraire, artistique, instructive et amusante : être nettement présentée et d'un format comode ; son texte illustré à propos avec art et bonne humeur.

Elle renseigne sur l'actualité, le mouvement littéraire et théâtral, les progrès de la science, la mode, etc., en un mot, sur presque tout, laissant à d'autres la chronique scandaleuse.

Elle évite la banalité avec autant de soin que....l'excès contraire.

Elle sait intéresser chaque membre de la famille ; le grand papa aussi bien que la fillette de six ans sont certains d'y trouver ce qu'on espèrent y voir.

Mais quel est le magazine répondant à ces exigences ? Existe t il même ?

Eh bien ! oui, il existe. J'ai sous les yeux quelques numéros d'une publication nouvelle dont le titre est à lui seul tout le programme : **En Famille.**

En Famille ne coûte que 0 fr. 10 ; c'est la question du bon marché résolue.

J'y trouve, pour ne parler que du numéro du 1er Janvier, un conte de Noël très moral, signé Séverine ; une poésie de Clovis Hugue : une nouvelle d'André Theuriet : une chanson de Xavier Privas ; une illustration de Benjamin Rabier, et quantité de choses du plus puissant intérêt et d'une honnêteté incontestable. La mode, les livres, la cuisine, l'hygiène, l'art du bien vivre, le moyen de rendre le home confortable, sont autant d'articles très documentés signés par les spécialistes les mieux qualifiés.

J'oubliais la causerie scientifique de Max de Nansouty et la chronique des Livres faite par Henri Simoni-Empis.

32 à 48 pages de texte, avec des illustrations très soignées pour deux sous ! N'est-ce pas là le magazine de famille à bon marché ?

« Instruire en amusant », telle est la devise de *En Famille*, qui donne des articles, des nouvelles, des contes signés des meilleurs auteurs.

En Famille paraît tous les quinze jours, sous une élégante couverture enrichie d'un dessin de Léandre, d'Abel Faivre, de Guillaume, de Fernand Fau, etc...

Le prix de son abonnement est de.... (je n'ose pas le dire, tant il est infime) : **Deux francs** par an !!

Deux francs pour 24 numéros qui, reliés, formeront un volume d'un millier de pages.

L'abonnement de trois années n'est que de **cinq** francs.

Je ne crains qu'une objection : « Ce que vous dites là est-il bien vrai ? » Qu'à cela ne tienne ! Ecrivez au directeur de *En Famille*, 14, rue Rougemont à Paris, et demandez un numéro spécimen ; vous le recevrez gratuitement et si, après l'avoir lu, après avoir pris connaissance des avantages réservés aux abonnés, vous n'envoyez pas immédiatement votre souscription, c'est que vous n'aimez pas les saines lectures et les bonnes illustrations. Je n'aurais plus qu'à vous plaindre, de peur d'être obligé de vous blâmer.

STANIS.

Tous les bureaux de poste délivrent, sans frais, des abonnements à la revue *En Famille*. Lorsqu'il n'existe pas de bureau de poste dans une localité, rien n'est simple comme de donner la commission au facteur rural qui doit s'en charger.

Un bon remède

Contre l'oppression, la toux spasmodique et invétérée des vieilles bronchites, contre les crises d'asthme, contre l'essoufflement, le catarrhe, l'emphysème, il faut employer la Poudre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. C'est un remède infaillible. Le soulagement est instantané et la guérison s'établit progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris,

Echos des Bals masqués

On s'amuse toujours dur et ferme à Sisteron : les deux bals de samedi et mardi donnés au Casino et au *Cercle de la Fraternité* ont démontrés d'une façon suffisante que l'exercice de la danse est un des sports favori à tout bon sisteronnais ; malgré que le calendrier carnavalesque ait enregistré seulement deux bals, qui ont été très brillants et très mouvementés.

Cependant, qu'il nous soit permis de faire une légère critique, une simple constatation dont nous nous faisons l'écho et que l'on voudra bien nous pardonner.

En revenant quinze ans en arrière avant que l'Alcazar ne devint le domicile de Bacchus et de Gambrinus, ont voyait apparaitre dans les bals masqués qui se donnaient dans cet établissement, des déguisements les plus flatteurs, les plus coquets ayant trait à une imitation quelconque : tantôt c'était un couple de Pierrots et Pierrettes, des soubrettes gambieuses, des divettes, des bouquetieres munies d'une corbeille de bouquets, des marquises Louis XIV, des muletiers de Castille conduisant la mule de Don Pédro sur laquelle était enjambée sans pudeur la Fille de Mme Angot, puis venaient des Sévillaines, des Madrilènes apportant avec elles le parfum et la beauté de toutes les Espagnes ; les grelots de la folie, faisant chorus avec les tambours de basques ; des marchandes de quatre saisons, voire même des poissonnières venues de Marseille, etc., tout ce mélange, tout ce charivari faisait de ces soirées le plus charmant lieux de délices, de gaîté et de bonheur que l'on puisse rêver.

Des groupes représentant des sujets comiques : la Noce au village, la revue des Pompiers-sapeurs, le couronnement de la Rosière, y donnaient la note humouristique pour tout le restant de la nuit. Des concours de beauté étaient le clou de ces soirées dansantes et qu'elle fête on faisait à l'élue, à la Reine des bals !

Aujourd'hui, le bon goût d'antan a disparu dans le vulgaire du domino ; rien n'est plus, aucune trace, aucun vestige du carnaval d'autrefois, l'on va au bal pour danser et c'est tout.

N'y cherchez pas la variété des costumes, le burlesque, le comique, vous seriez déçu, votre attente serait vaine, le domino est devenu la mascarade locale, il y règne en maître : le bleu se confond avec le vert, le jaune

© VILLE DE SISTERON

fraternise avec le mauve tandis que le rose se perd dans le rouge, le tout arrangé de la même façon, c'est la même fée qui les a fabriqués, c'est le même fer qui les a repassés.

Nous sommes au règne du commun, au règne du domino.

N'est-ce pas que j'ai raison ! charmant petit domino bleu d'azur.

SUIRAM.

Chronique Locale
ET REGIONALE

SISTERON

Conseil Municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche, à 2 h. du soir, sous la présidence de M. Gasquet, maire. Le Conseil donne un avis favorable à trois demandes formulées par des conscrits de la classe de 1906, à titre de soutiens de famille. Vote une somme de 25 fr. pour la souscription au monument Jules Ferry. Donne un avis favorable à une demande d'ouverture de crédit demandée par l'hospice. Donne son approbation au devis d'une salle d'infirmerie, la dépense sera payée moitié par la Ville et moitié par l'Etat. Le traitement du receveur municipal est augmenté d'un dixième soit 136 fr. Le Conseil renvoie à la Commission de l'octroi une demande présentée par M. le Président de la Commission parlementaire des octrois tendant à leur suppression.

Le Conseil décide qu'il y a lieu de demander à l'administration des forêts, l'autorisation pour les indigents de ramasser du bois mort dans la forêt communale du Mollard, soumise au régime forestier. Adopte un vœu formulé par la Libre-Pensée tendant à faire disparaitre les ornements religieux à l'hospice. Nomme M. Marrou, commis des ponts et chaussées, architecte de la ville, à partir du 1er mars prochain. Adopte la liste d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, comprenant 75 noms, telle qu'elle est présentée par le bureau de bienfaisance. Vote une somme de 250 francs au Comité des fêtes de la Mi-Carême,

Mercuriale de la foire du 11 février. — Bœufs, de 70 à 72 fr. les 100 kilos ; moutons et agneaux, de 0.90 à 0.95 le kilo ; porcs vivants 120 fr. les 100 kilos ; porcelets, de 26 à 28 fr. pièce ; blé, de 30 à 31 fr. les 128 kilos ; avoine, de 18 à 20 fr. les 100 kilos ; pistaches, 135 fr. les 100 kilos ; amandes cassées, 185 fr, les 100 kilos ; amandes dures, 32 fr. 50 les 100 kilos ; sainfoin, 1 60 le double décalitre ; foin, 10 fr. les 100 kilos ; œufs, de 1.10 la douzaine ; grives, de 0.55 à 0.60 la pièce ; poulets, 3 fr. 50 la paire ; bois à brûler, 1 fr. 30 les 100 kilos.

A maintes reprises nous nous sommes élevés contre le sans-gène des accapareurs qui envahissent nos foires et marchés et enlèvent en un seul bloc, la volaille et les œufs qu'apportent nos campagnards, nous faisant payer de ce fait la marchandise plus chère qu'elle ne vaut. Il nous semble qu'un peu plus de surveillance pourrait mettre un arrêt à ce trust local.

Collège de Sisteron. — Sont nommés : MM. Reboud, principal, de la 5e à la 4e classe, Louvier, professeur, de la 5e à la 4e classe.

Assises des Basses-Alpes. — La session des assises des Basses-Alpes du 1er trimestre de 1907 s'ouvrira à Digne, le 4 mars, sous la présidence de M. Sauze, conseiller à la Cour d'appel d'Aix, assisté de MM. Duc et Millet-Lacombe, juges au tribunal civil de Digne.

Tribunal correctionnel. — Le tribunal correctionnel à dans son audience du 14 février écoulé, jugé l'affaire Payan-Péponi.

On se rappelle encore cette affaire qui jetta un moment l'émoi dans la ville. Nous la résumerons en quelques lignes :

Dans la semaine du 22 décembre 1906, au chantier d'une maison en construction au quartier de la gare, une discussion s'éleva entre deux ouvriers italiens et M. Payan, maitre d'hôtel ; dans la discussion, M. Payan reçut un coup de couteau entre les deux épaules, quoique la blessure ne fut pas grave, elle obligea cependant le blessé à garder le lit près de deux mois. Aujourd'hui complètement rétabli, M. Payan assiste aux débats.

Après une longue plaidoirie de Me Blanc pour Péponi, le tribunal inflige à ce dernier 6 mois de prison sans sursis.

Le complice de Péponi, Massoni L. qui donna des coups à M. Payan, est condamné à 1 mois de prison également sans sursis, ils sont, en outre, condamnés solidairement aux dépens.

Mutualité scolaire, — Nous rappelons aux pères de famille dont les enfants appartiennent à la Mutuelle scolaire Sisteron-Noyers, que demain à 10 heures du matin, aura lieu à la mairie, l'élection du président de cette société.

Avis. — M, Henri **Estublier** à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que **régulièrement**, son magasin sera ouvert tous les *mercredi*, *samedi* et le *dimanche* jusqu'à *midi*.

Mi-Carême. — Des renseignements qui nous parviennent il résulte que le grand Corso carnavalesque du 10 mars prochain dépassera certainement par le nombre et le bon goût des chars, celui de ses devanciers.

Jeudi 7 mars aura lieu au Casino le bal paré et masqué donné par le Comité. Un répertoire de nouvelles danses y sera joué pour la première fois avec le concours d'un brillant orchestre.

Les dernières inscriptions au Corso seront reçues Jeudi 21 février, par le Comité en une dernière et importante réunion qui aura lieu à la mairie à 9 heures du soir.

Le programme y sera définitivement arrêté,

Avis. — La liste d'assistance aux vieillards et aux infirmes arrêtée par le Conseil municipal restera déposée au secrétariat de la mairie du 15 fév. au 5 mars ; tout vieillard, infirme ou incurable dont la demande a été rejetée peut présenter sa réclamation à la mairie.

Villosanges (P-de-D), 11 fév. 1906 Souffrant de **rhumatismes** depuis 1870, aucun remède n'avait réussi. Ce n'est qu'avec les Pilules Suisses que j'ai obtenu un résultat merveilleux. Je suis rajeuni. Pommerol. (Sig. lég).

ETAT-CIVIL
du 9 au 16 Février 1907

NAISSANCES

Rebattu Germaine-Angèle.
Roman Léon Charles.

MARIAGE

Nèant.

DÉCÈS

Lorganie Zoé-Marie, 83 ans, hospice.

A NOS LECTEURS,

« Nous commençons dès aujourd'hui, la publication d'une notice historique sur la commune du Poët. Cette notice est dûe à la plume autorisée du Dr E. VERRIER, membre de plusieurs sociétés savantes et scientifiques, auteur de la *Morale en Egypte*, parue dans *Sisteron-Journal* et dont nos lecteurs ont pu en apprécier toute l'importance au point de vue philosophique. »

« Nous ajoutons que M. le Dr E. VERRIER vient annuellement passer la saison estivale dans sa propriété du Poët, il n'est donc pas un nouveau venu parmi nous. »

N. D. L. R.

LE POET (Hautes-Alpes)
ARRONDISSEMENT DE GAP

Les limites de la Haute Provence sont assez indécises et sur la rive gauche de la Durance, elles paraissent plus élevées que sur la rive droite puisque Barcelonnette en faisait partie.

La délimitation de la France en départements a placé Le Poët dans le département des Hautes-Alpes, tandis que la commune voisine de Mison à la même hauteur fait partie des Basses-Alpes.

La limite de ces deux départements sur la route de Gap à Sisteron est à sept kilomètres de cette dernière ville et à quatre kilomètres de la commune du Poët, qui se trouve à trente-six kilomètres de Gap, son chef lieu.

On pourrait considérer Le Poët comme ayant fait partie de la Haute-Provence dont Sisteron était une des villes principales. D'ailleurs tous les fruits de la Provence, sauf l'olivier et l'oranger, viennent bien dans la vallée du Poët qui n'est qu'à 589 mètres d'altitude au dessus de la mer.

Le mamelon sur lequel était bâti le vieux château du Poët a environ 649 mètres, tandis que les communes d'Upaix est à 729 mètres et celle de St-Geniez à 12 kilomètres seulement de Sisteron est à prés de 1200 mètres.

Quant à Sisteron, bien que l'altitude à la gare ne soit que de 495 mètree, le pays n'en est pas moins très froid en raison des cours d'eau qui s'y rencontrent.

Ceci étant dit, constatons qu'un incendie considérable, survenu en 1658, a détruit le château vieux, dont il ne reste qu'un pan de mur résistant encore aux outrages du temps.

I

Les plus anciens renseignements officiels que nous possédions sur la commune du Poët ou du Pouet datent de 1193 à propos des fiançailles du prince Alphonse, héritier du Comte de Provence avec Gassende fille ainée de Rainier de Sabran.

Le Comté de Forcalquier lui fut donné en dot, l'aïeul ne se réservant que les châteaux de Ventavon, d'Upaix, du Poët et de Monétier. (BOUCHE, Tome II p. 173).

En 1856 lors de la reddition du château à la veuve du Seigneur d'Allemagne, Comte de Forcalquier qui avait fait partie des chefs protestants, alors que sa femme était restée catholique. Le château fut démantelé, brûlé plus tard par accident en 1658 et non rebâti. (*Histoire de Sisteron*, IIe vol p. 127.)

D'autres renseignements sont dûs à notre éminent collègue, M. F. M. Nicollet actuellement professeur au lycée Mignet à Aix, mais originaire des Hautes Alpes, qui a fait et publié l'affouagement des communes de ce département de 1662 à 1666, (Election de Gap, R, 5764, fo 107).

Il y est dit page 40 :

« Le Pouet (estimation) Bonne, seigneur marquis du Pouet, situé en plaine ; le terri-
« toire est médiocre en blé et en vin. C'est un lieu de passage, les habitants font négoce
« de leurs denrées et payent assez bien (leurs impositions). »

Il est probable que la Seigneurie du Pouet, par contraction du Poët, doit remonter vers le commencement du IXme siècle, quand Charlemagne, vainqueur partout, s'appliqua à policer ses Etats, par la création d'une noblesse de robe qui établit définitivement sa gloire. Il mourut en 814 à Aix-la Chapelle. **Claude, Noël, Amat**, conseiller au parlement de Metz, fils de Claude et Claudine de Grimaud, seigneur du Pouet ou Poët était titulaire de cette Seigneurie en 1662 ; mais il avait été précédé par un Seigneur de Rame, son parent, qui nous a paru avoir été le premier possesseur.

M. Nicollet rend compte ainsi du produit des impositions :

ANNÉES	IMPOSITIONS		
1662	988 L.	3 S.	0 D.
1663	840	5	0
1664	795	2	6
1665	752	5	2
1666	795	13	4

On n'ignore pas que les tailles à cette époque étaient dressées d'après les feux de chaque paroisse. Il y avait autant de feux qu'il y avait de chef de famille, en mettant à part les nobles, les religieux et les clers, les veuves et les habitants qui ne possédaient pas 10 livres de biens.

En Dauphiné, les tailles étaient un droit du domaine du Dauphiné.

Mais sous François Ier, par suite d'une réclamation du Tiers Etats, des arrêts du Conseil de 1634, 35, 36 et 1639 déclarèrent que les tailles dans le Dauphiné, comme charges ordinaires et réelles.

Elles payaient en proportion de l'estime des fonds dont sa distinction a été faite par l'arrêt de 1639 (24 octobre) qui a séparé les terres nobles des biens roturiers qui restaient taillables à perpétuité.

Ces derniers sont sujets à la taille en quelques mains qu'ils passent et de quelqu'état et distinction que soient les possesseurs.

(Bibliothèque Méjane d'Aix, manuscrit 439, *Mémoires concernant le Dauphiné*.)

Cette province comprenait six circonscriptions financières ou *élections*, savoir : Grenoble, Vienne, Romans, Valence. Montélimar et Gap.

Le Poët était donc de l'élection de Gap. A cette époque les ruines du château démantelé en 1586, brûlé en 1658 et non rebâti sur la colline à 70 mètres environ d'altitude au dessus du village actuel devaient être encore importantes. Les paysans avaient leurs maisons groupées autour du château. L'Eglise seule se trouvait à environ 200 mètres dans la plaine à l'endroit ou est aujourd'hui le cimetière de la commune qui a été depuis retréci par la construction de la route de Gap à Sisteron. Il existait entre le vieux château et l'église une chapelle dépendante de la Cure qui est devenue la paroisse, l'église ayant été délaissée comme trop éloignée et trop petite pour la population.

Quant aux terres nobles qui dépendaient du château elles s'étendaient dans la plaine sur toute la rive droite de la Durance d'un côté, et de l'autre jusqu'à la limite du Dauphiné à quelques kilomètres de Sisteron.

Le seigneur Amat, du Poët, qui était aussi seigneur de Valserre qu'il n'habitait pas, faisait administrer cette commune par les consuls et le prieur de la communauté (F. N. **Nicollet**, affouagement, p. 68). Il ne fit pas rebâtir son château avons nous dit et les ruines de 1832 ne consistaient plus que dans une tour carrée d'après M. l'Abbé Guillaume, archiviste des Hautes Alpes. Aujourd'hui, en 1907, il n'y a plus qu'un seul mur debout, épais et crénelé assis sur le roc ; mais il fit construire à Aix en Provence un hôtel qui prit le nom d'*Hôtel du Poët*. Il existait encore il y a quelques années. D'après Roux-Alphéran (*Les Rues d'Aix*, T. II p. 169). Cet hôtel était situé prés de la rue Tournefort, entre cette rue et la Place des Carmélites, la façade principale regardail le cours. C'était jadis un moulin à eau construit en dehors les murs de l'ancienne ville à droite en sortant par la porte Saint Jean où l'eau venait moudre journellement les blés. Ce moulin fut acheté par Claude Margallet jurisconsulte en 1573. L'écluse située à peu de distance et au midi de la porte de la ville se prolongeait sous les maisons qui forment le paté adossé à l'*Hôtel du Poët*.

La famille Margallet possédait un moulin en 1556 quand il fut enclos dans la ville.

(*A suivre*)

Dr E. VERRIER.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me L. BÉQUART
Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)
(Successeur de Me BASSAC.)

FORMATION
de
Société Commerciale
en Nom Collectif

Suivant acte reçu par Me **Béquart** notaire à Sisteron, le onze fevrier mil-neuf-cent-sept, enregistré.

Monsieur FERRAND Auguste, négociant et Monsieur FERRAND Jean-Baptiste dit Baptistin, négociant tous deux demeurant à SISTERON, ont formé entre eux une Société en nom collectif pour l'exploitation d'un établissement de commerce d'Epiceries, Denrées coloniales et Drogueries en gros à Sisteron, rue de Provence numéro 5, connu sous le nom d'*Epicerie Marseillaise*.

La durée de la Société est fixée à trente années commençant à courir le *22 Janvier 1907* avec faculté de dissolution toutes les cinq années.

Le siège de la Société est à **Sisteron** rue de Provence, N° 5.

La raison sociale est **Urbain Ferrand, FERRAND FRÈRES, successeurs**, et la signature sociale **"Ferrand Frères"**.

Il a été fait l'apport à la Société par les associés conjointement : de l'établissement de commerce leur appartenant, exploité à Sisteron, rue de Provence, numéro 5, comprenant la clientèle ou achalandage, le matériel, les marchandises en magasin et une somme en numéraire, le tout montant à **Soixante mille francs**.

Les affaires et opérations de la Société sont gérées et administrées par les deux associés conjointement ou séparément avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet. En conséquence chacun d'eux a la signature sociale dont il ne peut faire usage que pour les besoins et affaires de la Société à peine de nullité de tous engagements qui ne la concerneraient pas.

En cas de décès de l'un des associés avant l'expiration de la Société, elle sera dissoute de plein droit, mais l'associé survivant pourra si bon lui semble, conserver la propriété de tout l'avoir social à la charge de rembourser la part du prédécédé à ses héritiers et représentants.

Une expédition de cet acte de Société a été déposée à chacun des greffes de la justice de paix du canton de Sisteron et du Tribunal de commerce de l'arrondissement de Sisteron.

Pour extrait :
L. Béquart.

P.-L.-M. — *Voyages circulaires à itinéraires facultatifs sur le réseau P. L. M.* — Toutes les gares du réseau P.L.M. délivrent toute l'année des carnets individuels ou de famille, pour effectuer en 1re, 2e et 3e classe, des voyages circulaires à itinéraire tracé par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 300 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes qui peuvent atteindre pour les carnets de famille, 50 0/0 du Tarif général.

La validité de ces carnets est de 30 jours jusqu'à 1500 kilomètres ; 45 jours de 1501 à 3000 kilomètres ; 60 jours pour plus de 3000 kilomètres ; elle peut être prolongée deux fois de moitié, moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix d'un carnet.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel ou de famille, il suffit de tracer sur une carte, qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P.L.M., les bureaux de ville et les agences de voyages, le voyage à effectuer, et d'envoyer cette carte 5 jours avant le départ à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 francs.

Le délai de demande est réduit à 2 jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

En Famille

L'IDEALE DES REVUES
Paraît les 10 et 25 de chaque mois
sur 32 ou 48 pages

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 10 FÉVRIER

Dessin et Note..... Ch. Huard.
Notes de la quinzaine.. Henri Corbel.
La Bonté du Monde, nouvelle Léon Frapié.
La Musicothérapie, fantaisie Miquel Zamacoïs.
A travers la Science... Max de Nansouty.
Le Petit Pâtissier, poésie inéd. Ch. Grandmougin.
Les Livres..... Henri Simonis Empis
Lettre à la Toulonnaise (chanson inédite)..... Théodore Botrel.
Revue Comique de la quinzaine..... Depaquit.

Roman : *Aventures d'Arthur Gordon Pym* (Suite) par **Edgard Poë**

Couverture d'Abel FAIVRE
Illustrations de Steinlein.
LE NUMÉRO : 10 C.

On s'abonne *sans frais* dans tous les bureaux de poste et à l'Administration de *EN FAMILLE*
14, Rue Rougemont — PARIS

Abonnez-vous à
En Famille
Magazine littéraire, artistique, instructif, musical, amusant ; ayant pour collaborateurs les meilleurs écrivains et les plus célèbres artistes,
En Famille
Est l'idéale des revues ; c'est la plus complète et la moins chère.
Paraît les 10 et 25 de chaque mois, sur 32 à 48 pages, *le N° 10 centimes*.
Adressez aujourd'hui votre souscription 14, rue Rougemont, à Paris, ou, si vous préférez, abonnez-vous sans frais à votre bureau de poste.

Bulletin Financier

Marché meilleur. la Rente fait à 95.45. Les autres fonds sont bien tenus. Valeurs de crédit fermes.

Parmi les chemins étrangèrs. les obligations 5 0/0 Victoria Minas ont des échanges très suivis à 459.

L'Union des Tramways est ferme à 81 fr. ; l'exercice clôturé le 31 décembre se traduirait par un dividende d'environ 6 1/4 o/o. Le Central électrique du Nord est demandé à 124 fr.

LAssemblée générale de la Sté des Etablissements Galicher a eu lieu le 7 courant. Le dernier exercice, malgré la grève de l'imprimerie, se solde par un bénéfice de de 177.502 fr. 54. permettant la distribution d'un dividende de 12 fr. 50 par action de 100 francs, sous des impôts. soit net 11 fr. 83.

On annonce pour le 18 février l'introduction sur le marché des actions de la Hill Top Colliery Compagny, société au capital de 600 000 liv, st., divisé en 600.000 actions de 1 liv. st. Ce charbonnage situé au centre de l'Angleterre, entre le bassion de Cardiff et celui de Newcastle. et en pleine exploitation et ses gisements, d'une étendue considérable sont classés parmi les plus riches qui soient connus,

D'autres titres qui seront prochainement introduits sont les actions de 100 francs des charbonnages de Buzac, dont les gisements sont situés dans le département du Lot. La Compagnie d'Orléans a déjà passé avec cette Société un marché de 20.000 tonnes à livrer auant juillet 1908.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui son atteints d'une maladie de la peau dartres, eczémas, boutons, démengeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cet offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. *Vincent*, 8 place Victor Hugo, à Grenoble qui répondra gratis et franco par courrier et donnera les indications demandées.

A CÉDER de suite un **RESTAURANT** *ayant une clientèle assurée*

S'adresser à Monsieur **ARNAUD**, *Restaurateur. Rue Saunerie.*

ARTICLES SPÉCIAUX Caoutchouc et Baudruche
pour **USAGE INTIME**
ECHANTILLON et CATALOGUE contre 0 fr. 30 ou 1 fr. 25 pour 5 échantillons sous pli cacheté. — Recommandés par Sommités médicales. — MAISON FONDÉE EN 1876.
H. CHASTAN, 68, Rue J.-J. Rousseau, Paris.

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS, PARIS 1900
GRAND PRIX, St-Louis 1904
RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
CONTRE LES
MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC
et les INDIGESTIONS
Souverain contre la GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS
EAU de TOILETTE et DENTIFRICE
antiseptique.
EXIGER du RICQLÈS

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

LIQUIDE INDIANA

Guérison infaillible
en quelques jours
CORS AUX PIEDS
DURILLONS
ŒILS DE PERDRIX
VERRUES etc.

Le liquide *Indiana* est employé avec grands succès, et a obtenu plusieurs récompenses aux Expositions Francaises et Etrangères

DÉPOT ET VENTE : Chez M. *GIRAUD*, coiffeur, Articles de Toilette, Parfumerie, 6, Rue de Provence, Sisteron

FABRIQUE DE CONSERVES ALIMENTAIRES
ALBERT CLEMENT
— *RUE SAUNERIE*, SISTERON, (*Basses-Alpes*) —

M. ALBERT CLEMENT, à l'honneur d'informer le public qu'il vient de mettre en vente un grand choix de Conserves alimentaires consistant en TOMATES, HARICOTS VERTS et GIBIERS. Ces Conserves sont d'une préparation exempte de colorant et gardent leur saveur ainsi que leur teinte toutes naturelles.

APERÇU DES PRIX DES CONSERVES

Tomates entières et coupées. boite 1 k.	0,40	Pétits pois, 1re qualité. . .	0,70
— — — 1/2 k.	0,30	— 2me —	0,60
Flacon, 1/8e, le cent. . .	18 francs	Haricots verts, 1re qualité. . .	0,80
— 1/4 —	25 fr.	— 2me =	0,70
— 1/2 —	40 fr.	Truffes des Alpes, la boite. . .	0,75
Litres, le cent.	60 fr.		

Conserves de gibier : grives, perdreaux, bécasses, dindes

LA SURDITÉ N'EST PLUS
BRUITS ET ÉCOULEMENTS D'OREILLES
CONSULTATION* GRATUITE *A TOUS LES LECTEURS

Nous offrons aujourd'hui à tous les lecteurs atteints de surdité, de dureté de l'ouïe, de bourdonnements, bruits ou écoulements d'oreilles, une *consultation gratuite* qui leur permettra de guérir par la méthode basée sur l'Audiphone invisible, à laquelle on doit d'innombrables succès dans le traitement des affections de l'organe auditif.

Détacher aujourd'hui ce questionnaire en suivant ce pointillé

Veuillez indiquer ici vos noms et votre adresse exacte.

Quel votre âge pr sion ?

Ressentez-vous des bourdonnements d'oreilles : bruits de vapeur, son de cloche, etc. ?

Respirez-vous bien par le nez ? Quel est l'état de la gorge ?

A quelle distance entendez-vous le tic-tac d'une montre ?

Vos parents étaient-ils sourds ou durs d'oreilles ?

Vos oreilles sont-elles sèches ou atteintes d'écoulements ?

Veuillez expliquer les causes et la nature de votre affection de l'ouïe (si une seule oreille est atteinte indiquer le cote)

A LIRE ATTENTIVEMENT. — Pour recevoir par le retour du courrier la *Consultation gratuite*, veuillez détacher ce questionnaire en le coupant avec des ciseaux ; puis, après avoir répondu à toutes les demandes, vous adresserez ce questionnaire par la poste à M. le Directeur de l'Institut de la Surdité, 19, Rue de la Pépinière, à Paris, en l'accompagnant, si vous le désirez, d'une lettre explicative. Vous recevrez aussitôt, sans aucuns frais, les instructions détaillées sur la manière dont vous devrez appliquer l'Audiphone invisible et suivre le traitement, pour obtenir la guérison complète.

Les consultations sont données tous les jours de 10 heures à midi et de 3 à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés). *Gratuites* les Mardis, Jeudis et Vendredis, aux mêmes heures.

Détacher aujourd'hui ce questionnaire en suivant ce pointillé

© VILLE DE SISTERON

Grand dépot de Bicyclettes de l'usine Honnorat

— Seul concessionnaire du département des Basses-Alpes

HONNORAT, Jeune

RUE DROITE, 18. — SISTERON — BASSES-ALPES

Aperçu de quelques Prix :

Bicyclette routière garantie 5 ans 130 fr.
Bicyclette de luxe roue libre et frein 160 f.
Bicyclette extra-luxe . . . . . 180 fr.
Bicyclette de course . . . . . 200 fr.
Bicyclette de Dame et Enfant.

RÉPARATIONS
TRANSFORMATIONS
NIKELAGE
ÉMAILLAGE au Four

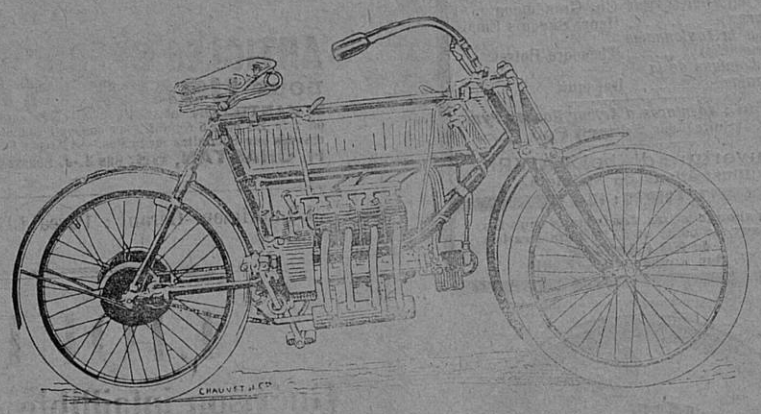

Fabrication de Pneumatiques Vulcanisés

Enveloppes vulcanisées, 3 toiles 10 f. 50
Enveloppes . . . . . 2 toiles 8 f. 50
Enveloppes ordinaires . . . . . 7 f. 50
Chambres à air valvées . . . . . 6 r.
Pose de roue libre et frein . . . 18 fr.

Accessoires de Bicyclettes vendus au — prix de facture —

Le voyage sera intégralement remboursé à tout acheteur d'une bicyclette

MOTOCYCLETTE A 4 CYLINDRES

BICYCLISTES ! N'achetez aucune machine sans venir visiter le magasin de dépôt, Rue Droite, 18.

RENDEZ-VOUS COMPTE AVANT D'ACHETER — VENTE A CRÉDIT

ON DEMANDE DES AGENTS DANS TOUTES LES LOCALITÉS

A LA CHAUSSURE MODÈLE

Vve BRUN Adolphe

Rue Deleuze, 7, ou Valaye, SISTERON (Basses-Alpes)

Bottines en tous genres, fortes et de luxe, clouées et cousues main, pour Hommes, Femmes, Fillettes et Enfants

Bottines et Souliers blancs pour mariées en Satinette, Satin-Soie et Peau

PRIX MODÉRÉS -- REPARATIONS

FORGE & MARÉCHALERIE

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

M. MOULLET

Porte du Dauphiné - SISTERON (b.-a.)

M. MOULLET, maréchal-ferrant à Sisteron, a l'honneur de porter à la connaissance de sa nombreuse clientèle, qu'il vient de joindre à son commerce tout un assortiment de machines agricoles consistant en : Charrues Brabant le *Rêve* et l'*Economique* à pointes mobiles, corps défonceur et griffes fouilleuses ; Charrue double ; Charrue tourne-oreille ; Charrue bissoc et trissoc, Charrue arrache pommes de terre ; Herses canadiennes l'*Incomparable* ; faucheuse, moissonneuse, semeuse, rateau à tôle d'acier, soufreuse, Ventilateur, Batteuse, Cultivateur canadien, etc., etc.

— Porte du Dauphiné, SISTERON (Basses Alpes) —

MONTRES GRATUITES

pour Hommes et pour Dames

ARGENT MASSIF contrôlé ou dorées TITRE ZACCHA

Belle chaîne gourmette, en argent contrôlé ou dorée TITRE ZACCHA, maillons ciselés, anneau à ressort et magnifique médaillon, le tout présenté dans un bel écrin.

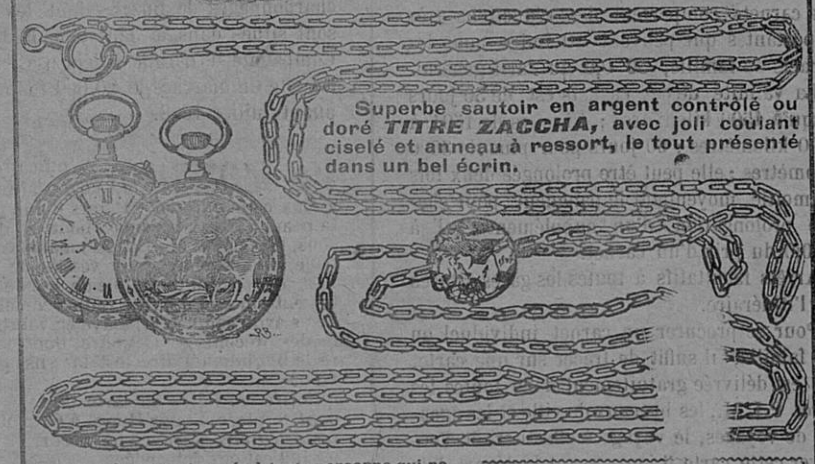

Superbe sautoir en argent contrôlé ou doré *TITRE ZACCHA*, avec joli coulant ciselé et anneau à ressort, le tout présenté dans un bel écrin.

5.000 fr. seront payés à toute personne qui ne recevra pas une montre gratuitement.

Nous distribuons actuellement 100.000 de ces montres absolument gratis et à titre de réclame. Pour en obtenir une ! Ecrivez aujourd'hui même pour être sûr d'arriver à temps en joignant un timbre pour réponse. Alors nous vous informerons de la condition à remplir et l'envoi vous sera fait franco à domicile.
Bureau 23 de la ZACCHA, 72, rue Lafayette, Paris

M. le Directeur, bureau 23 de la ZACCHA
72, Rue Lafayette, Paris.
Veuillez m'informer de la condition à remplir pour obtenir la montre ZACCHA gratuitement. Ci-inclus timbre pour réponse.
Nom.....
Adresse.....
.....

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON